

Paris, jeudi 18 février 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

EXCLUSIF

Lancement du MOOC sur la gestion de l'eau et des milieux aquatiques à destination des élus

L'association des maires de France et des présidents d'intercommunalité et les agences de l'eau proposent aux élus six nouveaux modules de cours en ligne gratuits. Il s'agit de présenter de façon vivante, et synthétique les responsabilités et obligations des élus dans le domaine de l'eau.

Démarrage du premier cours « Organisation et responsabilités » le 25 février 2016.

Inscription sur www.mairie2000.asso.fr

Début du cours le 25 février - Fin du cours le 15 avril (4 heures de cours au total)

Principaux intervenants dans la mise en œuvre de la politique de l'eau sur les territoires, les élus doivent appréhender le grand cycle de l'eau et s'engager sur des projets comme l'assainissement, la préservation des milieux aquatiques ou encore la gestion des eaux pluviales...

Pour les accompagner et expliciter les enjeux, une formation en ligne composée de 6 modules est à leur disposition sur la [plateforme de Mairie 2000](#).

Chaque module contient une série de contenus pédagogiques : les vidéos de cours elles-mêmes, mais aussi des ressources, des liens, des bibliographies, des textes législatifs ou réglementaires, ainsi qu'un forum permettant aux personnes inscrites de dialoguer entre elles ou avec des experts. Les agences de l'eau sont intervenues dans les vidéos pour exposer, d'un point de vue stratégique et pratique, différents aspects de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques dans les communes.

La première formation en ligne, consacrée à la voirie, proposée en 2015 par l'AMF a été suivie par plus de 500 élus.

PROGRAMME DU COURS EN LIGNE SUR LA GESTION DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

- Organisation et responsabilités
- Eau potable et prix de l'eau
- Assainissement collectif
- Assainissement non collectif
- Gestion des milieux aquatiques
- Eaux pluviales

Composition du programme

- 6 modules d'une durée de 30 à 40 mn chacun
- 6 quiz pour vérifier l'acquisition des acquis
- Des bonus pour chacun des modules
- Des modules disponibles 24h/24 pour pouvoir s'organiser librement
- Un forum pour interagir avec les autres participants ou les intervenants
- Des ressources pédagogiques complémentaires pour aller plus loin
- La possibilité de suivre sa progression au fil des modules

A propos de l'AMF

Créée en 1907, reconnue d'utilité publique dès 1933, l'histoire de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) se confond avec la défense des libertés locales. L'AMF s'implique pour que les maires et les présidents d'intercommunalité disposent des moyens juridiques et financiers suffisants pour assurer leurs missions. Sa légitimité, et donc sa force, c'est près de 36.000 adhérents (maires et présidents d'EPCI), et un réseau de 101 associations départementales de maires.

L'AMF assure deux grandes missions : être une force de proposition et de représentation auprès des pouvoirs publics et assurer une fonction de conseil, d'information permanente et d'aide à la décision à ses adhérents.

Le temps fort a lieu en novembre à la Porte de Versailles avec le Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France (12.000 participants), et le Salon des maires et des collectivités locales (59.000 visiteurs).

www.amf.asso.fr

A propos des agences de l'eau

Les agences de l'eau sont des établissements publics du ministère chargé du développement durable dont la mission est de financer les ouvrages et actions qui contribuent à préserver les ressources en eau et à lutter contre les pollutions, en respectant le développement des activités économiques.

Pour ce faire, elles perçoivent des redevances auprès de l'ensemble des usagers. Celles-ci sont redistribuées sous forme d'avances et de subventions aux collectivités locales, aux industriels, aux agriculteurs, aux artisans ou aux associations qui entreprennent des actions de protection du milieu naturel.

www.lesagencesdeleau.fr

Contacts Presse :

Marie-Hélène GALIN, Association des maires de France,
01 44 18 13 59 / marie-helene.galin@amf.asso.fr

Sylvie BRISSOT, Agence de l'eau Seine-Normandie
01 41 20 18 08 / brissot.sylvie@aesn.fr